Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 8 AVRIL 2021
PRESIDENCE DE MONSIEUR ROGER PELLENC

2021_CT2_151

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Commerce et artisanat

■ **Séance du 8 Avril 2021**

05_6_01

■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par le Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Composante de l'économie locale et véritable valeur ajoutée de l'attractivité des centres-villes et villages, l'activité de nos commerçants et artisans contribue à notre qualité de vie, dans l'intérêt général.

Les subventions présentées tiennent compte de l'impact de leur action sur le territoire, mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 13 décembre 2011 (délibération N° 2011_A195).

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **15 000 €** aux associations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

n°GU	Association	Action subventionnée	Objet de l'action	Budget prév action ou fonctionnement général	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2021_747	EPAT & VOUS	Maintien et déploiement de la boutique « EPAT&VOUS » au centre-ville de la commune de Pertuis	Concept store offrant aux artisans et créateurs du pays d'Aix une visibilité et apportant une attractivité commerciale du centre-ville.	33 500 €	12 000 €	10 500 €	NON
2021_446	PERTUIS ACTIVE	Foire aux simples	Organisation au centre-ville de Pertuis d'un rassemblement de producteurs de plantes aromatiques et médicinales le 12 juin 2021	20 000 €	5 000 €	4500 €	NON
					TOTAL	15 000 €	

EPAT & VOUS (PERTUIS) : A son origine en 2017, la structure EPAT & VOUS était intégrée au CBE Sud - Luberon. Cette année et grâce à son succès elle est devenue une association indépendante. Sa nouvelle présidente continue l'œuvre commencée : animation d'une boutique de centre-ville, véritable vitrine des artisans d'art et créateurs, qui dispose en arrière-boutique d'un atelier servant également de salle de formation. Des stages et formations destinés aux adultes et aux enfants sont proposés. En 2020, 42 ateliers ont ainsi accueilli 103 participants
Depuis mai 2018, 57 créateurs ont intégré cet espace d'accueil, pour un temps déterminé.
Ce concept store qui a créé 3 emplois sous forme de contrats civiques, est le commerce le plus visité de la rue Colbert. Le nombre de visiteurs annuel est de 21 000 et le nombre d'articles vendus dépasse les 7 300 pièces.

Malgré la période difficile vécue en 2020, l'association a su rebondir en jouant la carte de la solidarité et en accueillant de nouveaux créateurs.

PERTUIS ACTIVE (PERTUIS) : Cette association a été créée le 8 Février 2020, elle a pour objet la mise en valeur de la Ville de Pertuis et du Territoire du Val de Durance par tous moyens dans le domaine des activités d'animations et de développement patrimoniales, économiques et touristiques en partenariat avec la ville, l'association des commerçants de Pertuis et le Parc Naturel Régional du Lubéron.

Pour sa 1ère édition en juin 2021, le programme autour des Simples comprend un marché de plus de 26 exposants/producteurs avec stand librairies et ateliers dans le centre-ville de Pertuis, présentation d'outils et matériel de cueillette et de transformation sur le cours de la République, conférences, expositions dans la chapelle de l'hôpital, sortie botanique de reconnaissance de 5 kms autour de Pertuis, spot musical et défilé provençal. PERTUIS ACTIVE table sur la venue de plus de 2000 visiteurs sur une journée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que :

- Les subventions mentionnées inférieures ou égales à 5 000 € feront l'objet d'un seul versement, sitôt effectué le contrôle de légalité de la délibération afférente par les services préfectoraux.

- Les subventions mentionnées supérieures 5 000 €, feront l'objet de deux versements soit :
  - un acompte de 80 %, sur demande du bénéficiaire
  - le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et du compte-rendu financier signé.

Les associations quant à elles, ont pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2021 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2021 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

En outre, conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé par délibération n° FBPA 029-8299 du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation du Territoire du Pays d'Aix n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation du Territoire du Pays d'aix pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles après analyse des documents transmis par l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 25 mars 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère commercial et artisanal.

- Que les projets portés en 2021 par les associations EPAT&VOUS et PERTUIS ACTIVE favorisent l'activité commerciale et artisanale de proximité et qu'elles sont initiatrices de projets structurants de dynamisation du centre-ville.

Délibère

Article 1 :
Est attribué aux associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 15 000 €.

Article 2 :
Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 632.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET ARTISANS DE PROXIMITÉ

Dans le cadre de la politique de subventions mises en place depuis 2006 par le Territoire du Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A ce titre, il est proposé de poursuivre en 2021, le soutien à ces associations qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement commercial.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 15 000 €, aux associations suivantes :

EPAT & VOUS	10.500 €
PERTUIS ACTIVE	4.500 €
TOTAL	**15 000 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur de Budget - État Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 632.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

EPAT & Vous

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 **ou date de début** 01/01/2021 **date de fin** 31/12/2021

CHARGES	MONTANT [7]	
60 - Achats	0	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€
Achats d'études et de prestations de services		€
Achats de matériel, équipements et travaux	3 000	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	5 100	€
Achats de marchandises		€
Autres achats		€
61 - Services extérieurs	0	€
Sous-traitance générale		€
Redevances de crédit-bail		€
Locations mobilières et immobilières	12 700	€
Charges locatives et de copropriété	400	€
Entretien et réparations	2 300	€
Primes d'assurances	900	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€
62 - Autres services extérieurs	0	€
Personnel extérieur		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 000	€
Publicité, information et publications	2 200	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€
Déplacements, missions et réceptions	1 500	€
Frais postaux et de télécommunications	500	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	900	€
63 - Impôts et taxes	0	€
Impôts et taxes sur rémunérations		€
Autres impôts et taxes		€
64 - Charges de personnel	0	€
Rémunérations du personnel		€
Charges sociales		€
Autres charges de personnel		€
65 - Autres charges de gestion courante	0	€
66 - Charges financières	0	€
67 - Charges exceptionnelles	0	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	€
69 - Impôts sur les bénéfices	0	€
TOTAL DES CHARGES	33 500	€

PRODUITS	MONTANT [7]	
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	10 500	€
73 - Dotation et produits de tarification	0	€
74 - Subventions d'exploitation (8)	0	€
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
		€
		€
		€
Région(s) (à *préciser*)		€
		€
		€
Département(s) (à *préciser*)		€
		€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	0	€
- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	12 000	€
- Territoire Marseille-Provence		€
- Territoire du Pays d'Aix		€
- Territoire du Pays Salonais		€
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
- Territoire Istres-Ouest Provence		€
- Territoire du Pays de Martigues		€
Communes (à *préciser*)		€
Pertuis	3 000	€
		€
		€
Organismes sociaux (détailler) :		€
Fonds européens		€
L'agence de services et de paiement		€
Autres établissements publics		€
Aides privées		€
75 - Autres produits de gestion courante	0	€
Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
76 - Produits financiers	10	€
77 - Produits exceptionnels	0	€
78 - Reprises sur amortissements provisions	0	€
79 - Transfert de charges	7 990	€
TOTAL DES PRODUITS	33 500	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [9]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 - Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES		€	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**		€

Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : Pertuis **Le** 1/03/21

Signature du Président **Cachet de l'association**

EPAT & Vous
128 Rue Colbert
84120 PERTUIS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[7] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [8] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [9] Le plan comptable des associations, issu du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ACTION : FOIRE AUX SIMPLES

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]	
60 - Achats	5 300	€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	**73 – Dotation et produits de tarification**		€
Achats d'études et de prestations de services	5300	€	**74 – Subventions d'exploitation (13)**	19 000	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs	500	€	Région(s)	5000	€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s)	3000	€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances	500	€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**	5000	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs	14 200	€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur	4700	€	Territoire du Pays d'Aix	5000	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications	9000	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	500	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€	PERTUIS	3000	€
63 - Impôts et taxes		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel		€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel		€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales		€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées	3000	€
65 - Autres charges de gestion courante		€	**75 – Autres produits de gestion courante**	1 000	€
66 - Charges financières		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	1000	€
67 - Charges exceptionnelles		€	**76 – Produits financiers**		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	**77 – Produits exceptionnels**		€
			78 – Reprises sur amortissements provisions		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€	**79 – Transfert de charges**		€
CHARGES INDIRECTES			**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	20 000	€	**TOTAL DES PRODUITS**	20 000	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES			**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**		

Fait à : PERTUIS **Le** 20 OCTOBRE 202[illegible] **Cachet de l'association**

Signature du Président MICHELE GAMET

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[12] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.* [13] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.* [14] *Le plan comptable des associations, issu du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

2021_CT2_151

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_151-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021